

MB, XP, Philippeville, le 21 juin 2024

---

# **FOSSES-LA-VILLE**

## **Opération de Développement Rural**

**Compte-rendu de la réunion plénière de la CLDR du 20 juin 2024**

**Espace Winson, Salle l'Étang**

---

### **Présents :**

⇒ Voir liste en **annexe 1**.

### **Principaux acronymes :**

- CLDR = Commission Locale de Développement Rural
- DR = Développement Rural
- FRW = Fondation Rurale de Wallonie
- GT = Groupe de Travail
- ODR = Opération de Développement Rural
- PCDR = Programme Communal de Développement Rural
- POLLEC = Politique Locale Energie-Climat

---

## **1. Introduction et approbation du dernier PV**

M. MOREAU, Président de la CLDR et Echevin du Développement rural à Fosses-la-Ville, accueille les participants, les remercie pour leur présence et ouvre la séance.

Ordre du jour de la séance :

1. *Approbation du PV de la dernière réunion*
2. *Avant-projet d'aménagement de la place d'Aisemont*
  - *Présentation, par l'auteur de projet (AGORA)*
  - *Questions/réponses*
  - *Remarques et avis de la CLDR*
3. *Etat d'avancement des projets en conventions DR*
4. *Informations diverses (BiodiverCité, POLLEC, ...)*
5. *Divers*

Le PV de la réunion du 19.02.2024 est approuvé, sans remarques.

Les membres de la CLDR apprécieraient que les comptes-rendus leur parviennent plus rapidement. Il en sera ainsi pour les prochains PV ; la Ville les enverra dès leur finalisation et pourra également les joindre aux convocations aux réunions de la CLDR.

M. Quentin DENIS demande à être excusé à cette réunion, il n'avait pas reçu la convocation.

## **2. Avant-projet d'aménagement de la place d'Aisemont**

Xavier PAULY présente l'état d'avancement de ce dossier au niveau administratif :

*Etapas franchies :*

- 18-07-2023 : Signature de la Convention DR par la Ministre TELLIER
- 21-12-2023 : Désignation de l'Auteur de projet (AGORA) par le Collège
- 20-06-2024 : Présentation de l'avant-projet à la CLDR, pour avis.

*Prochaines étapes :*

- Discussion en Collège (remarques à retenir) et délibération sur cet avant-projet
- Réunion du Comité d'Accompagnement de l'avant-projet, pour approbation par le SPW
- Travail sur le dossier Projet (Agora).

Ps : la Commune dispose de 3 ans maximum (à dater de la date de notification de la convention DR) pour arriver à la mise en adjudication des travaux.

Point principal de cette réunion, la présentation de l'avant-projet pour l'aménagement de la place Abbé LAMBIOTTE est assurée par le bureau d'études désigné par le Collège en décembre 2023, le bureau AGORA. Un montage est présenté en séance par les représentantes du bureau AGORA :

⇒ Il est disponible au départ de la page CLDR du site web consacré au PCDR : <https://www.pcdr-fosses-la-ville.info/cldr.html>

⇒ Dans les grandes lignes :

*Au niveau des aménagements proposés :*

- La voirie principale (rue de la Station) est aménagée avec un carrefour en T au niveau de la rue d'Arsimont et un plateau tenant compte des exigences du TEC.
- Des trottoirs plus larges sont prévus pour les piétons.
- Un quai est aménagé pour le bus. Ainsi qu'un abribus digne de ce nom.
- Dans la zone au sud du périmètre d'aménagement, la vitesse est limitée à 20 km/h.
- La zone centrale n'est pas accessible aux véhicules, sauf pour un évènement où les potelets peuvent alors être enlevés.
- 31 places de stationnement sont prévues (en sachant qu'il y a moyen aussi de stationner sur la partie arrière de l'église).
- Il y a un accès vers la rue de la Fontaine.
- Un projet de rénovation/construction de 3 logements sur le site fait l'objet d'une demande de permis d'urbanisme. Cette réalité est considérée dans les situations projetées.
- 2 bornes de recharge électrique sont prévues.
- Des arceaux vélos à profil en U sont prévus (demande du SPW).
- L'esquisse reprend les arbres (Il est prévu la conservation du marronnier et la plantation d'une trentaine de nouveaux arbres), mais il y aurait aussi une végétation plus basse (haies, arbustes, vivaces...).
- Un filet d'eau est prévu le long de la rue de Station et des filets d'eau seront placés sur la place plus ou moins au même emplacement qu'actuellement.
- Au niveau de la voirie sont prévus des pavés plus foncés qu'au niveau de la zone résidentielle. Le gris clair de l'esquisse situe le revêtement prévu en pavés perméables (obligation « gestion intégrée des eaux ») au niveau de la zone résidentielle. Près de l'église, on aurait des pierres calcaires, en référence à la carrière proche.
- L'auteur a finalement prévu l'aménagement jusqu'aux façades des maisons, sans crainte d'infiltration car une membrane d'étanchéité est prévue.
- Des jeux en bois avec copeaux au sol sont prévus, ainsi que des bancs courbes qui suivent les cheminements.

- Les impétrants sont peu nombreux sur le site et ne représentent pas de contraintes pour les futures plantations.
- Un éclairage d'ambiance est proposé (plus à l'échelle du piéton - cf. par exemple des spots bien orientés vers la façade de l'église). Une étude photométrique va être réalisée. L'auteur peut prévoir des gaines afin que des aménagements à ce niveau puissent être complétés ultérieurement (car coût supplémentaire).
- ...

*Au niveau du budget :*

- L'auteur arrive à un total de 1.100.044 € hors TVA. Les honoraires, le mobilier (remarque : les jeux en bois ont été pris en compte dans le montant), l'éclairage et les pas japonais ne sont pas non plus compris dans ce montant. Des frais d'imprévus de 15 % ont été considérés.

Questions/réponses, remarques et avis de la CLDR :

- La demande est faite par un participant qu'on puisse continuer à jouer à la balle pelote aussi sur cette partie de la place (devant l'église), même s'il n'y a pas de tracé au sol.
  - ⇒ M. MOREAU rappelle que le postulat de départ était qu'on ne gardait qu'un terrain de balle pelote (celui derrière l'église) et qu'on ne jouait plus sur la voirie.
- La crainte principale des participants est qu'il n'y ait pas suffisamment de places de parking. (Cf. En saison, les jeux de balle pelote ont lieu 4x par semaine et d'autres activités attirent du monde, comme la kermesse où il faut prévoir de la place pour les forains ou encore la marche folklorique).
 

Le parking est actuellement fort anarchique.

  - ⇒ L'auteur de projet explique qu'on n'aménage plus les places en fonction du parking pour un évènement annuel. La voiture y est tolérée mais ce n'est plus elle qui est prioritaire. Une proposition est de voir comment compenser la perte de stationnement ? Par exemple, en transférant les terrains de pétanque sur la nouvelle place (pour permettre plus de parking sur la place à l'arrière de l'église), en trouvant des places structurées ailleurs dans le village, en aménageant un parking ailleurs dans le village (mais il ne sera pas finançable en DR, car il y a un périmètre délimité au-delà duquel la RW n'interviendra pas), en récupérant des places ça et là dans l'espace à aménager (ex : au niveau de la pelouse devant les 4 arbres de l'allée face à l'église) ...
- Certains participants disent qu'ils ne voient pas comment composer avec l'aménagement d'un 'parc' à cet endroit.
  - ⇒ L'auteur de projet souligne qu'une autre demande de la Région (qui subventionne le projet) est de perméabiliser au maximum les sols (des tests d'infiltration sont prévus). La demande de la Région wallonne est de ne pas saturer le réseau d'égouttage général. On sait qu'il n'y a pas de soucis d'inondation à Aisemont, mais il ne faut pas que les pratiques fassent que le problème soit répercuté ailleurs, dans un village voisin en aval.
- L'auteur de projet rassure les participants sur le fait que l'accès à l'église pour les corbillards sera effectivement possible.
- La question est posée de savoir si finalement on garde ou pas des cerisiers du Japon ou si on choisit une autre espèce. Des tilleuls sont proposés. Ce sont d'ailleurs des tilleuls qui formaient auparavant l'allée de l'église et qui ont été remplacés par des cerisiers du Japon.
- Une proposition est d'en profiter pour aménager une rampe d'accès à l'église, pour les PMR. L'idée de rampe d'accès démontable (lors d'évènements importants) est émise.
- La demande est faite de pouvoir revoir l'avant-projet, une fois celui-ci retravaillé.
- L'auteur de projet insiste sur le fait que l'avant-projet peut toujours être revu, mais qu'il faut avoir à l'esprit les exigences/orientations de la RW en la matière et qu'il faut s'assurer que le projet sera bien *in fine* subventionnable. Ce sera au Collège de se positionner par rapport aux remarques émises en séance.
- Le périmètre d'intervention a été quelque peu élargi par l'auteur vers l'est (rue de la Station).

- Au niveau du budget, la FRW souhaite attirer l'attention du Collège. En effet, la Commune ne bénéficiera pas de plus de 400.000 € maximum de subventionnement. Tout ce qui est en plus sera à charge de la Commune. Cette dernière s'était prononcée pour un montant total (TVA et honoraires compris) de l'ordre de 855.000 € (voir Convention-Exécution). Or, ici, on atteint déjà les 1,1 million, hors TVA, honoraires, frais coordination sécurité chantier, mobilier urbain (si ce n'est les jeux qui ont bien été pris en compte dans l'estimation), éclairage et pas japonais. Ce qui veut dire que le projet risque de passer quasiment du simple au double !  
NB : les 400.000 € ne sont envisageables que pour un projet d'espace public dédié à la convivialité/espace partagé, à savoir un aménagement où les autos ne sont pas la priorité, mais où l'espace est plutôt réservé aux usagers faibles (piétons, vélos, promeneurs).
- Contrairement à ce qui avait été annoncé précédemment, une parcelle privée devra être expropriée pour la réalisation du projet (NDLR : à inclure aussi dans le budget).

### **3. Etat d'avancement des projets en conventions DR**

- *Aménagement du Parc et des abords de la Maison rurale*

Malgré les conditions météorologiques peu favorables, l'entrepreneur (Eecocur) a bien avancé dans les travaux d'aménagement. Il reste à finaliser les abords de l'étang (pose de tarmac), semer le gazon (mais difficile de savoir si la période est propice), installer la signalétique sur les pupitres, poser les coffrets électriques (réalisation par sous-traitant de l'entreprise) et poser les mats d'éclairage (normalement dans les 10 prochains jours – délai important avec Ores).

Il n'y a actuellement pas de date définie pour l'inauguration. Le 13 juillet avait été envisagé, mais sans pelouse et sans certitude de fin des travaux, cela a été annulé. Qui plus est, le bureau d'architecture et l'entreprise sont en congé à cette date.

Quoi qu'il en soit, le chantier sera nettoyé prochainement afin que le parc soit accessible durant les congés du bâtiment. Les Fossois pourront ainsi profiter de cet écrin de verdure.

Une participante souhaite savoir ce qui l'en sera de l'utilisation de la porte Saint-Joseph. M. MOREAU indique que celle-ci a fait l'objet d'interventions et qu'elle sera ouverte en permanence.

*Deux des photos aériennes du chantier en cours, prises par Eecocur :*





- *Création d'un réseau de voies lentes*

Ce dernier projet conventionné du PCDR suit la même procédure que l'aménagement de la place d'Aisemont avec un décalage de quelques mois. Prochainement, la Ville pourra présenter l'avant-projet à la CLDR pour avis. Les études sont en cours ; elles sont réalisées par le Service *Travaux*.

Les localisations des 2 sections sont rappelées via des cartes. M. MOREAU ajoute que la Ville a pris contact avec Ores afin d'obtenir une estimation pour l'installation de poteaux d'éclairage (comme on en trouve le long de voie de mobilité active en Flandre). La zone de forêt/bosquet sera bien considérée à ce niveau pour éviter tout impact négatif pour la faune y présente.

#### **4. Informations diverses (BiodiverCité, POLLEC, ...)**

- *Appel à projets BiodiverCité 2024*

La Ville a une nouvelle fois répondu à cet appel à projet de la Ministre TELLIER. Le dossier a été envoyé à l'Administration en temps et en heure (délai = 31 mai). M. MOREAU liste les intitulés des projets déposés :

- Distribution d'arbres lors de la journée de l'arbre 2025
- Plantation de plants de haies indigènes et arbres à haute tige
- Verdurisation des cimetières
- Sensibilisation à la protection de zones de résilience forestières avec balisage didactique

Le but de ce dernier projet est de sensibiliser les citoyens au patrimoine forestier de la Ville, ce qui fait défaut actuellement (aucun panneau didactique).

Le montant total sollicité s'élève à 12.000 €, soit le maximum possible. Désormais, l'Administration doit analyser le dossier et vérifier l'éligibilité des divers postes. Lors d'une prochaine réunion de la CLDR, il sera possible de communiquer sur la suite réservée au dossier fossais.

- *Droit de tirage « Végétalisation à l'échelle d'un quartier »*

Ce dossier a été géré par M. Romain LEMAITRE, coordinateur POLLEC, qui malheureusement s'excuse pour la présente réunion. M. MOREAU explique qu'un montant de 106.846 € a été alloué à la Ville. Il s'agit dès lors de monter (rapidement) un dossier afin de ne pas perdre cette somme.

2 sites ont été identifiés pour améliorer la végétalisation de zones bâties et la perméabilité des sols en ces endroits :

- a. Le volet végétalisation du projet de Rénovation urbaine des deux places (du Marché et du Chapitre) s'élevant à 41.234,50 € HTVA soit 49.893,75 € TVAC sera tout d'abord financé grâce à cette subvention.
- b. Le solde (qui constituera également un plafond) de 56.952,25 € TVAC sera utilisé pour un projet de végétalisation à la placette des Tanneries. Il s'agira de déminéraliser les espaces qui peuvent l'être sans entraver le fonctionnement de la place (forains, stationnement...). Concrètement, pourront être envisagés des places de parking végétalisées, des alignements, un massif fleuri... tout cela en lien avec le Square Chabot, en fonction des possibilités liées au solde de l'enveloppe.

Un complément d'information concernant la crèche est alors apporté. Les travaux d'agrandissement (nouvel étage) ne devraient pas engendrer de fermeture de l'infrastructure. Ou alors maximum 15 jours lors d'une phase bien précise de ces travaux.

- *Droit de tirage « Ligneux »*

Pour ce second droit de tirage, la Ville a reçu un montant de 43.134 €. Il n'a pas encore été défini où prendront place les plantations (d'arbres ou de haies). A priori, il s'agira de marquer les chemins grâce à ces plantations.

Des expériences récentes se sont révélées peu concluantes : relation difficile avec les agriculteurs exploitant les parcelles proches de ces chemins, recours à des plants pas assez imposants... Le Collège réfléchira aux endroits les plus propices pour ces plantations en temps utile, les délais pour ce droit de tirage étant moins contraignants.

Les membres de la CLDR font remarquer qu'une localisation intéressante pourrait se trouver au niveau de la future voie lente entre Sart-Saint-Laurent et le cimetière de Fosses. Cela permettrait d'apporter un peu de biodiversité sur ce site et protégerait les futurs utilisateurs des vents.

## **5. Divers**

Pour terminer la réunion, il est proposé aux participants de faire part de leurs éventuels points « divers ».

Un participant saisit l'occasion pour signaler un souci lié à une déviation à venir du ry de Gougnes (dans le cadre de travaux d'égouttage). Il souhaite que la Ville suive ce dossier de près afin d'éviter des interventions dans la nouvelle voirie (il est évoqué une tranchée de plus de 20 m sur 4 à 5 m de profondeur). Il est possible d'envisager cette nécessaire déviation avant l'entrée du cours d'eau dans le village. M. MOREAU se montrera attentif et signale que les travaux pour la future station d'épuration semblent reportés de 2025 à 2026.

Le Président conclut sur ce point et remercie les participants.

**Secrétariat de la CLDR :**  
**Fondation Rurale de Wallonie**  
Equipe Entre-Sambre-et-Meuse  
Myriam BACHY et Xavier PAULY  
Rue de France, 66  
5600 Philippeville  
Tél : 071 66 01 90  
[m.bachy@frw.be](mailto:m.bachy@frw.be) ou [x.pauly@frw.be](mailto:x.pauly@frw.be)

Pour le secrétariat de la CLDR,  
Myriam BACHY et Xavier PAULY,  
Agents de développement

**ANNEXE 1**

	Prénom	Nom	P = présent.e E = excusé.e
1	Nicolas	ASPESLAGH	P
2	Gil	BAUFAY	
3	Jean-Luc	BENOIT	P
4	Christophe	BERNARD	
5	Jean-Michel	BORGNJET	E
6	Augustin	CHAUSSEE	
7	Maureen	COLASSIN	P
8	Frédérique	COLLIGNON	
9	Bernard	COUSIN	E
10	Willy	DARVILLE	P
11	Frédéric	DE VLIEGHERE	
12	Jean-Pierre	DEFREYNE	
13	Johann	DEMILY	
14	Quentin	DENIS	P
15	Romuald	DENIS	
16	Etienne	DREZE	E
17	Caroline	KERBUSCH	
18	Josée	LECHIEN	P
19	Cathy	LEGRAIN	
20	Jean-Marc	LOMMA	P
21	Pierre	MELAN	E
22	Bernard	MEUTER	
23	Bernard	MICHEL	P
24	Frédéric	MOREAU	P
25	Philippe	PASCOTTINI	P
26	Marc	PEPERMANS	
27	Alain	SERVAIS	
28	Pablo	VANDERBECQ	
29	Vincent	VIAENE	E
30	Laetitia	WIGGERS	
Agora	Katia	VAN ERP	P
Agora	Solène	ROUSSEL-GALLE	P
Agora	Oriane	ALLETRU	P
Ville	Romain	LEMAITRE	E
Ville	Monika	NAPIERALA	P
FRW	Myriam	BACHY	P
FRW	Xavier	PAULY	P